Selon notre promesse, nous allons examiner les griefs soulevés par M. Scamps et en rechercher la valeur.

Ce n'est point que nous voulions prendre la défense de l'administration. Le rôle d'officieux ne saurait nous convenir. Il revient de droit à ceux qui manient avec autant de zèle que de candeur ce lourd pavé dont nous parle le grand fabuliste. Nous nous bornerons à exposer ce que nous croyons être la vérité; et si cette vérité est favorable à nos édiles, nous leur aurons prouvé une fois de plus notre complète impartialité.

M. Scamps commence par reprocher à M. le maire, comme nous l'avions déjà fait nous-même, son hésitation à faire connaître au public le malencontreux décret du 2 septembre; mais il commet une erreur en assurant que, dans la séance du Conseil municipal du 4 mars, M. Descat avait semblé ne pas connaître un décret publié, sur l'avis de son administration, dans le *Journal de Roubaix* du 21 février. On sait déjà que cette communication nous avait été faite à titre purement officieux; puisque, ainsi que l'a déclaré le *Communiqué* du 14 mai, ce décret portant que les ministres de l'intérieur et des finances sont chargés de son exécution, l'autorité locale n'avait pas mission de le communiquer au principal intéressé ni au public. Cette réserve convenait donc au rôle adopté par l'administration qui a déclaré ne vouloir rien faire qui pût laisser croire à son acquiescement tacite aux mesures prises par le gouvernement de l'Empereur. Mais cette réserve, très-louable en principe, a peut-être été un peu exagérée, et il nous semble qu'il eût été de bon goût de prévenir officieusement M. Roussel-Lecomte, comme on a prévenu officieusement le public, et de le faire dès la réception du décret, c'est-à-dire dans le courant du mois de novembre.

A propos de certaines difficultés que rencontre, semble-t-il, la demande d'audience formée auprès du chef de l'Etat, M. Scamps trouve qu'on n'a rien négligé pour aigrir l'Empereur et M. Sencier, l'ex-préfet du Nord. Ecartons d'abord du débat la personne auguste de Sa Majesté. Ce n'est peut-être pas très-constitutionnel, mais à coup sûr, c'est plus convenable et plus prudent. Cela fait, il nous semblera beaucoup plus juste de dire que les autorités départementales, civiles et militaires n'ont rien fait pour contenter la ville de Roubaix. Si quelqu'un doit être « aigri », c'est bien nous. Nous n'en voulons pour preuve que le retard apporté dans l'envoi des troupes, retard que rien ne saurait expliquer ni excuser et que nous persistons à considérer comme la cause de tout le mal, quoi qu'en aient pensé les juges de Douai. Que pouvait faire la ville alors qu'elle n'avait pour défendre les propriétés menacées que quelques gendarmes et une vingtaine d'agents de police? Nous ne cesserons de le répéter, si des troupes avaient été envoyées à Roubaix au premier signal, si les avis donnés par les deux adjoints qui s'étaient rendus à Lille eussent été suivis, une grande partie des désastres auraient été évités. Voilà ce qu'il faut qu'on sache bien et voilà pourquoi nous considérerions comme une grande injustice le paiement des dégâts par les contribuables de Roubaix.

M. Scamps commet une nouvelle erreur en affirmant que le paiement des indemnités a été invoqué dans l'exposé des motifs de l'emprunt de 800,000 f. Il n'y est même pas fait allusion.

Quant aux moyens inventés à la ville, elle devait les soutenir jusqu'au bout, pour affirmer son bon droit. Faiblir un instant, même en prenant des arrangements avec les industriels, c'était reconnaître implicitement une responsabilité qu'elle voulait décliner.

Certes, les réclamations des industriels sont légitimes. Il n'est que temps d'y faire droit, dans la mesure de ce qui est juste; mais, encore une fois, les contribuables ne sauraient supporter un poids aussi lourd.

Le souverain le comprendra et nous voulons considérer comme assuré le succès de la démarche tentée près de lui. Du reste, qu'on nous permette cette observation, l'Empereur s'est engagé moralement le jour où il a gracié les émeutiers de mars. Ne serait-ce point, en effet, faire en quelque sorte injure aux habitants-contribuables de Roubaix que de leur imposer le paiement des dégâts commis dans les émeutes, alors que les coupables, les seuls coupables, ont été amnistiés par la clémence du souverain?

J. Reboux.

Le jeune Arabe qui parcourt nos rues depuis quelques jours et provoque la curiosité de tous ceux qui le voient, n'est pas un arabe de fantaisie; c'est un véritable enfant de la tribu. Le costume qu'il porte n'a pas été demandé au vestiaire du Grand-Opéra; il n'a pas été fait par un de nos illustres coupeurs; il est conforme à celui que portaient ses pères quand ils vinrent s'abattre sur cette belle terre d'Afrique qu'ils ont réduite à un si triste état. Nous lui avons demandé son âge. Il croit avoir 11 ans et demi. A l'âge de 10 ans, il a été recueilli dans les asiles ouverts par Mgr. l'Archevêque d'Alger aux victimes des fléaux qui ont ravagé notre colonne il y a 18 mois.

Cet enfant accompagne M. l'abbé Doucet, curé de Mouzaïaville, chapelain de Mgr. d'Alger, qui a donné hier soir, dans l'église Saint-Martin, des détails très intéressants sur les œuvres de charité entreprises par le pieux et dévoué prélat. M. l'abbé Doucet a rappelé d'abord qu'il y a 40 ans, les côtes d'Afrique, devenues maintenant terres françaises, étaient un repaire d'écumeurs de mer qui parcouraient les mers, s'abattant sur les navires comme des vautours sur leur proie; pillant, massacrant et réduisant à l'esclavage les hommes capturés. Un jour, la France sentit son indignation déborder et de ce jour, dans la fin de cette odieuse piraterie, Alger fut pris. L'Algérie devenait une terre française. Mais si, héroïsme de nos soldats! en enlevant en quelques jours des positions réputées imprenables, nos conquêtes se sont étendues, les ravages moraux obtenus en 40 ans ont été bien faibles et bien insignifiants.

En 1866 — tous nos lecteurs s'en souviennent — une famine horrible est venue sévir sur les colons. Les tribus arabes, dont l'insouciance et la paresse sont proverbiales, en souffrirent surtout cruellement. Les maladies contagieuses vinrent ajouter à leurs souffrances. On vit alors ces pauvres musulmans, abattus affaiblis par la faim, se rapprocher des villes et venir demander à nos compatriotes les colons, le pain qu'ils ne trouvaient pas ailleurs. On les nourrit, on les recueillit, mais que de victimes! que d'orphelins abandonnés! Mgr. Lavigerie en recueillit pour sa part 1800. Il lui en reste 1200 auxquels il faut donner tout ce qui est nécessaire à la vie. M. l'abbé Doucet a fait comprendre d'une manière évidente que la tâche de la charité chrétienne n'était pas finie auprès de ces orphelins quand ils ont atteint l'âge auquel, dans nos pays on les laisse à eux-mêmes. L'orphelin arabe doit être soutenu et gardé plus longtemps. Mgr. Lavigerie a donc eu la pensée, — pensée vraiment humanitaire, française et chrétienne — de former des villages où seront établis et protégés les orphelins recueillis. Voilà de la vraie colonisation! L'œuvre de l'Archevêque d'Alger sera comprise par nos concitoyens et nous n'en doutons pas, ils feront au prêtre dévoué qui vient faire appel à leur charité, un accueil sympathique et plein de cette générosité qui ne se dément jamais.

Les processions de la Fête-Dieu ont été favorisées à Roubaix par le temps. Elles ont été magnifiques, comme toujours. Une foule de personnes se pressaient sur leur passage. Plusieurs reposoirs étaient d'une élégance remarquable.

Ce matin, dans la rue du Temple, quelques enfants jouaient sur un camion stationnant devant une maison. Voulant se remettre en route, le conducteur les engagea à descendre; il prit même le plus petit, le déposa à terre, puis donna un coup de fouet à ses chevaux qui se mirent en marche. Mais le plus petit garçon n'avait pas eu le temps de monter sur le trottoir; il fut renversé et sa tête fut prise entre une des roues du camion et le trottoir. A ses cris, sa mère qui était près de là, accourut; mais il avait la tête écrasée et il succomba quelques minutes après.

Il avait deux ans et 4 mois. Ses parents se nomment Sprit.

Pour toute la chronique locale: J. Reboux.

FAITS DIVERS.

— Deux individus mis avec élégance, descendant d'un coupé, se présentent chez M. V..., un des principaux fabricants de bijouterie de Paris. La domestique vient leur ouvrir et répond à leur demande de parler à M. V..., qu'il était de si bonne heure que personne n'était encore levé dans la maison. Ils insistent et disent qu'il s'agit d'une commande qu'ils ont à faire, et que, se trouvant à la veille de leur départ, il ne leur est pas possible de revenir. La domestique prend alors le parti d'aller prévenir son maître, et celui-ci, lui disant de prier les deux étrangers, de l'attendre quelques instants, elle les fait entrer dans une pièce qui sert de magasin.

Dans cette pièce sont disposées des armoires garnies de glaces dans lesquelles sont rangés les bijoux, les écrins, les pièces d'orfèvrerie.

A peine la domestique avait-elle introduit les deux jeunes gens dans le magasin, que le tintement de la sonnette annonça l'arrivée d'un nouvel étranger.

La domestique s'empresse d'aller ouvrir, laissant forcément les deux étrangers seuls. Une fois la porte ouverte, elle trouva un jeune homme ayant l'apparence d'un ouvrier, qui lui demande si M. V... ne pourrait lui indiquer l'adresse d'un des anciens contre-maîtres de la maison. L'individu multiplie ses questions, entre dans des détails, retient ainsi la domestique malgré elle, et se décide enfin à se retirer. La domestique va pour retourner auprès des deux étrangers, lorsque l'une des deux se présente pour sortir.

— Je ne puis attendre plus longtemps, dit-il, mon ami traitera en mon nom et au sien.

M. V... sort de sa chambre et trouve dans le magasin l'élégant jeune homme, qui s'excuse en fort bons termes du dérangement qu'il cause.

— J'ai besoin, dit-il, d'une coupe d'argent ciselé; je suis sûr de ne la trouver que chez vous; voici dans notre vitrine ce que je désire.

En parlant ainsi, il désigne l'objet. M. V... le lui présente, il l'examine en connaisseur et dit:

— Faites empaquetter avec soin, préparez votre facture; dans une heure, mon domestique viendra chercher le tout et solder.

Après le départ de l'étranger, M. V... ne tarde pas à s'apercevoir qu'on lui a volé des écrins contenant des bijoux.

(*Patrie*).

— La ville de Beauvais vient d'être le théâtre d'un événement des plus tragiques.

Vendredi matin, à huit heures, une boutique de marchand de parapluies, sur la place de l'hôtel de ville, était encore close.

Les voisins étonnés frappent en vain à la porte principale de la maison, occupée par le sieur Antignac, sa femme et sa fille, une jeune veuve de trente ans.

Un ouvrier plus hardi enfonce la porte de l'allée et pénètre dans l'arrière-boutique, d'où il est repoussé par une odeur nauséabonde d'acide carbonique.

Bientôt la vérité se fait jour: le mari, la femme et la fille se sont asphyxiés, et le spectacle le plus affreux s'offre aux regards des premiers curieux.

Le mari est assis sur un canapé à côté de sa femme dont la tête repose sur l'épaule de son mari. La fille est étendue morte sur son lit.

Mais ce qu'il y a de plus épouvantable encore dans ce triple suicide, c'est la cause... Triste histoire que raconte l'avocat lui-même qui devait plaider le curieux procès que voici:

Il y a quelque six mois, un conducteur de chemin de fer serait entré dans le magasin du sieur Antignac pour acheter un parapluie et y aurait perdu deux coupons de 25 fr. l'un.

Il y quinze jours, ces deux coupons sont présentés à l'encaissement par la femme d'Antignac chez son banquier, qui refuse le paiement parce qu'il y a une opposition.

Enquête immédiate, intervention du ministère public, remboursement intégral des 50 fr. par Antignac, dont la fortune est estimée à plus de deux cent mille francs, et enfin poursuite correctionnelle.

Il y a trois jours, Antignac, en consultation chez son avocat, l'un des plus honnêtes et des mieux considérés du barreau de Beauvais, lui adressait cette question: « Juge-t-on un homme mort? — Non, lui répond son conseil; mais pourquoi cette question? Allons, chassez ces idées sinistres!

Hier encore, à cinq heures du soir, les voisins du magasin de parapluies remarquèrent l'animation inaccoutumée des propriétaires de la boutique. Le mari faisait des paquets, la femme rangeait l'étalage, la fille faisait des factures ou des lettres.

Ce matin on trouvait trois lettres sur le comptoir, adressées l'une à un honorable pharmacien et à un autre voisin de l'hôtel-de-ville, l'autre à un gendre qui habite Paris.

Tout le monde rend hommage à la probité de ce malheureux, originaire de l'Auvergne, qui habitait Beauvais depuis quarante ans, et j'ai entendu bon nombre de personnes se promettre d'accompagner à leur dernière demeure les restes de ces trois infortunés, dont l'innocence et la culpabilité sont un mystère pour la population toute entière.

— A mesure que les chercheurs d'engins meurtriers réalisent un idéal nouveau, ils ont derrière eux, les talonnant et leur rendant brevet pour brevet, les chercheurs de moyens préservatifs.

C'est une sorte de course au clocher dans laquelle le dernier tour n'est jamais fait.

Voici, par exemple, un inventeur déjà connu par de nombreuses innovations, M. Paul Baudet, vient d'imaginer et de soumettre au ministère de la guerre un système tout à fait inattendu qui a de prime abord obtenu une approbation sympathique.

La chose consiste simplement en une idée qui aurait dû venir plus tôt. Mais n'en est-il pas ainsi toujours des découvertes les plus utiles?

M. Baudet a imaginé d'utiliser le sac que porte le soldat pour lui en faire un rempart contre la pluie de balles que versent si libéralement les arrosoirs à aiguilles.

Pour cela il a une double combinaison: la première blinde ledit sac en le recouvrant d'une lame d'acier impénétrable. Le soldat, quand il est lancé en tirailleur, s'agenouille, pose ce sac devant lui, et opère à l'abri. Le second, qui épargne une surcharge, est encore plus bizarre.

Vous savez que les hommes portent sur leur dos qui un bibon, qui une gamelle. Un des côtés de ces ustensiles de fer battu sera désormais en acier blindé. Cuisine et stratégie. Progrès, voilà de ces coups! La rôtissoire dont Don Quichotte se faisait une cuirasse va devenir une réalité. Il ne faut jurer de rien.

Des expériences sur ce double système vont commencer immédiatement... à la grande joie des contribuables.

— Dans un des départements les plus voisins du département de la Seine, quatre candidats étaient en présence: un officiel, M. D..., un agréable, M. R...; et deux libéraux, MM. B... et L...

Une société chorale trouva l'occasion favorable pour demander aux quatre candidats je ne sais trop quoi, bannière ou instrument qui lui manquait. M. D... envoya immédiatement l'objet demandé. M. R. répondit noblement que sa position gouvernementale l'empêchait de rien donner. M. B... écrivit simplement qu'il regrettait de refuser. M. L... répondit par ces mots:

« Un candidat, c'est comme une jeune fille: il ne peut rien promettre ni rien donner avant le sacrement. Après le sacrement, il peut tout promettre et tout donner. »

La société chorale rit de ces lignes spirituelles et vota comme un seul homme pour M. L...

(*Siècle*.)

— Le *Réveil* se livre à une édifiante statistique:

Mettant en regard les 25 millions que touche l'empereur des Français et les 92,500 francs qui sont alloués au président des Etats-Unis, M. Boulard arrive à cette conclusion:

L'empereur a donc touché, en dix-huit années, 450 millions de francs.

Il faudrait au président des Etats-Unis pour toucher une pareille somme, une période de 4363 ans et six mois.

— Un exemple de la rapidité avec laquelle la race indienne disparaît aux Etats-Unis. La peuplade de Stockbridges, qui en 1820, pouvait encore mettre 10,000 guerriers sur pied, est aujourd'hui réduite à 300 individus, femmes, et enfants compris. Effet de l'alcool, du révolver et de la carabine civilisée.

— Une triste histoire, que raconte le *Messager de Rouen*:

La dame X... était gravement indisposée. Son mari, inquiet de la tournure que prenait la maladie, demanda au médecin qui la soignait s'il y avait quelque espoir de guérison. Celui-ci, qui prévoyait une fin des plus prochaines, consola du mieux qu'il put l'infortuné qu'il laissa dans un désespoir profond.

A peine était-il parti que X... s'agenouillant au pied du lit dans lequel reposait la malade, l'embrassa tendrement, et malgré les prières de ses enfants qui cherchaient à le retenir et qui se doutaient de l'acte de désespoir auquel leur père allait se livrer, sortit de la chambre de la malade, les empêchant de le suivre. Arrivé dans la rue, il prit son élan et se dirigea vers le pont. Quelques instants après, les douaniers de service sur les quais entendaient un bruit sourd dans l'eau, puis... plus rien. X... s'était précipité dans la Seine.

La pauvre femme ne lui a guère survécu; elle est morte dans la nuit.

Le cadavre de cet infortuné a été trouvé avant-hier.

CHEMIN DE FER DU NORD

De Lille à Mouscron

Départ de Lille, (matin), 5.30, 7 h., 8.30, 9.55, 11.05, (soir), 12.52, 2.25, 4.30, 6 h., 7.55, 10.05, 11.15.

De Roubaix, (matin), 5.47, 7.18, 8.48, 10.13, 11.23, (soir), 1.10, 2.43, 4.48, 6.18, 8.13, 10.22, 11.31.

De Tourcoing, (matin), 5.54, 7.29, 8.59, 10.24, 11.34, (soir), 1.21, 2.54, 4.59, 6.29, 8.24, Arrivée, 10.27, 11.36. Ces deux derniers trains ne vont pas jusque Mouscron.

Arrivée à Mouscron, (matin), 6.10, 7.45, 9.15, 10.40, 11.50, (soir), 1.37, 3.10, 5.15, 6.45, 8.40.

De Mouscron à Lille.

Départ de Mouscron, (matin), 7 h., 8.5, 9.30, 11.05, (soir), 12.10, 3.10, 4.50, 5.45, 7.10, 9.10.

De Tourcoing, (matin), 5.10, 7.12, 8.12, 9.42, 11.17, (soir), 12.22, 1.52, 3.22, 5.02, 5.55, 7.28, 9.24, 11.02.

De Roubaix, 5.17, 7.21, 8.21, 9.51, 11.26, (soir), 12.31, 2.01, 3.31, 5.11, 6.12, 7.38, 9.36, 11.11.

Arrivée à Lille, (matin), 5.35, 7.39, 8.39, 10.09, 11.44, (soir), 12.49, 2.19, 3.49, 5.29, 6.31, 7.53, 9.54, 11.29.

De Lille à Béthune et à Bully-Grenay

Départs de Lille (porte des Postes) pour Loos, Haubourdin, Wavrin, Don, Marquilies, La Bassée, Violaines, Cuinchy, Beuvry, Béthune: (matin), 8.08, 11.43, (soir), 4.33, 8.08.

Trains de marchandises: 4.33 et 5.20 soir.

De Violaines pour Cuinchy, Beuvry, Béthune: (matin), 6.05, 9.08, (soir), 12.43, 5.33, 9.03, — minuit 34 les lundis.

De Violaines pour Vermelles et Bully-Grenay: (matin), 5.35, 9.03, (soir) 12.34, 5.33.

Retour vers Lille.

Départs de Béthune pour Beuvry, Cuinchy, Violaines, La Bassée, Marquillies, Don, Wavrin, Haubourdin, Loos, Lille: (matin), 6.43, 10.23, (soir), 1.30, 6.45, 9.30.

Marchandises de Béthune, (soir), 1.35 de Violaines, (soir), 2.10.

De Bully-Grenay pour Vermelles et Violaines: (matin), 6.40, 10.10, (soir), 1.30, 6.40.

Correspondance, à Bully-Grenay, avec les trains de Paris et Hazebrouck.

Librairie J. Reboux

Mois du Sacré-Cœur

composé de trois neuvaines, et un triduum pour tous les jours du

MOIS DE JUIN,

par le R. P. Al. Lefebvre de la Compagnie de Jésus.

PRIX: 2 fr. 50 c.

Visites au Sacré-Cœur de Jésus

à

Notre-Dame du Sacré-Cœur

et à

Saint-Joseph

PRIX: 1 fr. 50 cent.

COURS DE LA BOURSE

Du 31 Mai 1869.

Cours de ce jour		Cours précédents
0/0.. 71.30	—	3 0/0.. 71.40
0/0.. 102.00	—	4 0/0.. 102.50

ANNONCES

Etude de Me VALENDUCQ, notaire à Lannoy.

Capitaux à placer

à 4 1/2 et 5 p. 0/0

moyennant **sûretés hypothécaires.**

8823

Etudes de Me VALENDUCQ, notaire à Lannoy et de Me DUCROCQ, notaire à Mouvaux.

Mardi 15 juin à 2 heures, à Hem, au château de Beaumont.

VENTE de

8 hectares d'Herbes

par le ministère de Me Valenducq, en présence de Me Ducrocq, notaire du vendeur.

8838.

Etude Me TACQUET, notaire à Roubaix.

Jolie maison

à usage de rentier ou de commissionnaire

A VENDRE OU A LOUER

Cette maison est située rue du chemin de fer à Roubaix.

8713

Etude de Me LEBLEU, avoué à Dunkerque

VENTE aux enchères publiques

par suite de faillite

Le Vendredi 11 juin 1869, heure de midi, à l'audience des criées du tribunal civil de première instance, séant à Dunkerque, (Nord), au Palais de Justice, local ordinaire des audiences, des immeubles suivants situés à Dunkerque (Nord).

Article premier.

Une grande Usine

toute neuve, à usage de

FILATURE

de lin, jute, chanvre, étoupes, sise à Dunkerque, rue Marengo, 16, avec son fonds.

Belle Maison d'habitation,

ateliers, grands magasins et tout son matériel neuf provenant des meilleures maisons de construction.

Le terrain sur lequel sont érigés cette usine et ses dépendances est d'une superficie totale d'environ 1,775 mètres carrés et a deux sorties par porte-cochère, l'une sur la rue Marengo, l'autre sur la rue qui longe le canal de jonction.

Elle contient 3 générateurs à bouilleurs de la force de 50 chevaux chacun, timbrés à 5 atmosphères et pourvus d'un indicateur magnétique de niveau d'eau.

2 machines à vapeur de 35 chevaux chacune, ensemble 70 chevaux, et une petite machine à vapeur de la force de 6 chevaux servant à l'alimentation des chaudières et des générateurs.

Cinq systèmes complets de filature comprenant 1780 mètres de fils, avec tous leurs accessoires et appareils, cardes, étirages, bancs à broches, dévidoirs, étiqueuses, bruseuses, peigneuses, etc.

Un grand tour à chariot, un petit tour à chariot, tour à bois, scie circulaire, une meule, machine à percer, banc à paqueter, tuyaux en cuivre pour le chauffage, pots de carde, d'étirage et bancs à broches. Les bâtiments et le matériel de cette usine sont neufs les bâtiments, ayant été construits et l'usine ayant été montée en 1865.

Elle est libre de bail et l'acquéreur pourra en prendre immédiatement possession et emploi.

Mise à prix..... 150,000 f.

Article deuxième.

UNE MAISON

sise à Dunkerque, rue de la Couronne,